



VISIONS D'EUROPE

Penser l'unité européenne

«RECONNAITRE CE QUI NOUS LIE : L'IDENTITÉ EUROPÉENNE»

**Le vin et l'Europe,
débat organisé par *Notre Europe*
Le vignoble bordelais**

JEAN-CLAUDE HINNEWINKEL

Jean-Claude HINNEWINKEL

géographe, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3

JUILLET 2007

A l'occasion de la publication par la Commission européenne de ses

propositions sur la réforme de l'OCM vitivinicole et dans la foulée de son étude sur la viticulture languedocienne intitulée *L'Europe et le vin : métamorphoses d'une terre d'élection*, *Notre Europe* relance le débat sur viticulture et identité européenne.

Une demi-douzaine de spécialistes de différents vignobles européens ont répondu à l'appel. Leurs contributions, denses et synthétiques, permettent de mettre en perspective les conclusions tirées de l'enquête de *Notre Europe* dans le Languedoc Roussillon. Elles apportent un éclairage pertinent sur les bouleversements identitaires et les renouvellements de stratégies induits par l'intégration européenne et l'intensification des échanges au niveau mondial.

Le vignoble bordelais

Comparé au vignoble languedocien, le vignoble bordelais se distingue en premier lieu par une extrême complexité induite par une plus grande ancienneté et par une **absence d'unanimisme viticole**. Même à une date récente où, pour de nombreux observateurs, il a pu servir de modèle organisationnel – comme la cave coopérative le fut en Languedoc – le château bordelais ne concerne qu'une partie de la production.

Point n'est besoin de développer longuement les effets de la profondeur historique qui ont entraîné la coexistence, souvent durablement, de toutes les formes d'organisations du vignoble. Le négoce, maître du jeu jusqu'au début du 20ème siècle y fut contraint de partager le pouvoir avec les producteurs qui depuis la « Révolution de la qualité » au 17ème s'étaient engagés dans la valorisation des vins de crus. Comme en Languedoc (et partout en France), les grandes crises furent des moments forts de refondation du vignoble. Avec celle née de la reconstitution post-phylloxérique, alors que le Languedoc se lançait dans l'institutionnalisation des

caves coopératives, les Bordelais créaient les « syndicats d'appellation », groupements de producteurs constitués pour défendre les intérêts des vignerons du « crû » ; la loi de 1919 leur donna une légitimité qu'ils ont conservé jusqu'à la réforme en cours. Deux logiques sociales assez différentes séparent les deux espaces viticoles : mutualisme offensif pour le Languedoc contre simple association malthusienne et défensive pour le Bordelais.

Par la suite, lors de la crise des années 30, alors que le Languedoc initiait une longue période de demande d'intervention de l'Etat – régulateur dans le fonctionnement du marché, les acteurs du vignoble bordelais, conduits par le languedocien Joseph Capus, professeur à l'Ecole de viticulture de Cadillac puis sénateur de la Gironde, devenaient les **promotionneurs d'une forme moderne de co-gestion de la filière** vitivinicole avec la mise en place des AOC et de l'INAO par les décrets de 1935-36. Les deux vignobles se positionnaient ainsi dans deux sphères différentes, celle des vins de table pour le Languedoc, celle des **vins dits de qualité** pour le Bordelais même si la production girondine relevait largement des deux univers. Jusque dans les années 1960 en effet, plus de la moitié de la production viticole du département était constituée encore de **vins de consommation courante**, des vins blancs principalement. Nous trouvons là **deux logiques « politiques » qu'ont traduites, dans l'opinion, deux images opposées**. Et pourtant, nous venons de le souligner pour le Bordelais, ces images masquaient et masquent encore la complexité d'un espace pourtant moins étendu que le Languedoc puisqu'il ne couvre qu'un département même s'il s'agit du plus grand de France avec 10 000 km². Loin de l'unanimité du vignoble languedocien jusqu'à une période récente, le vignoble bordelais est une **mosaïque de terroirs très différents**. Nous rappellerons ici que pour nous le concept « terroir » recouvre une construction socio-spatiale, celle d'une organisation de producteurs qui se sont mobilisés pour défendre, promouvoir et faire vivre leur espace de production.

Alors qu'aujourd'hui encore le vignoble languedocien est structuré géographiquement autour des caves coopératives, le vignoble bordelais est multi faces. Quel point commun entre le vignoble de l'Entre-deux-mers, véritable « Languedoc » bordelais avec son réseau dense de caves coopératives et le vignoble du Médoc et ses châteaux du 19ème siècle promus au rang de crus classés en 1855 ? Et l'on pourrait établir une géographie des terroirs du bordelais avec autant de personnalités que d'espaces structurés par les organisations de producteurs. Alors que le paysage du Languedoc a été façonné par des coopérateurs – viticulteurs, « éleveurs de raisins », celui du Bordelais l'a été par des vignerons. Il s'en suit, selon les terroirs, des visages sensiblement différents. Dans le Médoc des constructions ostentatoires sont disséminées sur les meilleures croupes de graves entre des bourgs abandonnés aux ouvriers agricoles et le plus souvent assez mal valorisés. A l'opposé les campagnes de l'Entre-deux-mers offrent à l'observateur un habitat modeste et dispersé. Entre ces deux cas exemplaires, toutes les situations intermédiaires existent, tel Saint-Emilion, aujourd'hui patrimoine classé UNESCO pour ses paysages, avec autour du village (dont le patrimoine architectural est de longue date valorisé) des constructions plus modestes qu'en Médoc, mais de belle facture, au milieu de leur parc entouré de vignes. Chacune de ces situations correspond à une organisation sociale originale et à une plus ou moins grande notoriété. Cette diversité bordelaise permet finalement d'y retrouver toutes les formes organisationnelles des espaces vitivinicoles et **c'est au niveau des terroirs que peuvent s'apprécier dans cette région les rapports entre le modèle organisationnel, l'organisation sociale, le fonctionnement des pouvoirs et leurs incidences sur les paysages**.

L'ouverture de la comparaison avec d'autres vignobles, européens mais aussi, et surtout, du « nouveau monde viticole » permet d'esquisser l'hypothèse que **le vignoble de Bordeaux constitue sans doute un prototype non seulement du vignoble européen mais plus largement du vignoble mondial. Comme tous les grands vignobles, par la taille comme par la**

réputation, le vignoble bordelais est contraint, par l'ampleur de sa production, de s'intéresser à tous les marchés. L'exemple de cette adaptation à la mondialisation est sans doute la mise en place des vins de pays de l'Atlantique. C'est la réintroduction officielle (homéopathique !) de la mixité en Bordelais. Officielle, car une bonne partie de la production des bordeaux relève davantage d'un système productif de vins « industriels » que de vins de « terroirs » de qualité, ce que devraient être toutes les AOC. Les acteurs de la filière bordelaise ont été longtemps opposés à cette démarche réclamée par le négoce et les voisins Bergeracois. C'était le signe de la résistance d'un système mis en place dans les années 1960 avec le choix, politique, du « tout AOC ». Il correspondait à une demande sociale dans le cadre de la fin de la polyculture et d'un marché des vins de qualité en constante expansion. Précurseur, Bordeaux a pu surfer sur la vague jusqu'à la fin du 20ème siècle. Avec le nouveau millénaire, la dure réalité de la mondialisation a constraint les acteurs à des déchirements que tous n'ont pas encore acceptés.

Pourtant, en Amérique latine, au Chili comme en Argentine, des vignobles jusqu'alors largement monolithiques, organisés autour de wineries productrices de vin de cépages (Chili) ou de coopératives productrices de vins courants (Mendoza) sont en cours de transformation et de complexification avec l'émergence, aux côtés des organisations traditionnelles, de formes nouvelles de production afin de couvrir tous les segments du marché. Là encore, contrairement aux images véhiculées par les médias, **la diversité des formes et la complexité du vignoble est la règle pour une meilleure adaptation à un marché devenu mondial.**

Pour mettre en perspective cette analyse avec les cas d'autres vignobles européens, voir les autres textes disponibles sur la page «débat» du site de *Notre Europe* (www.notre-europe.eu) :

- **Le vignoble de Cirò (Italie)**, par Vincent Fournier, anthropologue
- **Le vignoble bordelais**, par Jean-Claude Hinnewinkel, géographe
- **Les vignobles hongrois**, par Françoise Plet, géographe
- **Le vignoble aquitain**, par Philippe Roudié, géographe
- **Les vignobles du nord de l'Espagne**, par Eric Rouvellac, géographe

Et aussi :

- **Le vin et l'Europe : métamorphoses d'une terre d'élection**, par Aziliz Gouez et Boris Petric. Basée sur une enquête ethnographique conduite dans le Languedoc Roussillon, cette étude de *Notre Europe* analyse les bouleversements qui touchent à la production et à la consommation du vin depuis la mise en place de l'OCM. Plus particulièrement, elle s'intéresse aux perceptions des viticulteurs vis-à-vis de l'action de l'UE en matière viticole et éclaire ce-faisant les enjeux identitaires sous-jacents à la construction européenne et à l'intensification des échanges au niveau mondial.
- **La mondialisation du vin : une œuvre historique européenne**, par Jean-Claude Martin, économiste

Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives
au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.



La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des
informations contenues dans le texte. La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.